



Rapporteur : M. SOHIER

50345

17 - Agriculture

Soutien aux exploitations agricoles

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pas de pouvoir donné), M. LENFANT (pas de pouvoir donné), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au budget agriculture ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 relative à la convention entre le Département et la Région ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine intervient en faveur des exploitations agricoles pour promouvoir et conforter une agriculture locale, durable et paysanne.

La mise en œuvre de cette politique s'articule autour de plusieurs axes : le soutien au renouvellement des générations, le soutien à l'autonomie des fermes par le développement des circuits courts et des activités de transformation et de diversification à la ferme, le soutien à la conversion vers des systèmes durables et enfin la solidarité, avec le soutien à la relance des exploitations agricoles.

Ces orientations politiques se déclinent en dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signe de qualité, à la transition vers des systèmes herbagers, agrobiologiques ou agroforestiers, soutien aux agriculteurs.rices en difficultés, etc.). Ces dispositifs, approuvés par le Conseil départemental le 21 mars 2024, sont présentés en annexe n° 1.

Le Département intervient dans le respect de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et dans le cadre d'une convention avec la Région Bretagne, adoptée en Commission permanente le 18 septembre 2023 pour la période 2023 - 2027.

Le Département est saisi de 5 demandes d'aides sociales dans le cadre du dispositif de relance des exploitations agricoles, présentées dans l'état récapitulatif joint en annexe n° 2, pour un montant total de 6 400 euros.

La cellule d'accompagnement de la Direction départementale des territoires et de la mer réunie le 21 novembre 2024 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions départementales d'un montant total de 6 400 euros pour 5 projets.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux investissements des coopératives d'utilisation de matériels agricoles pour des matériels agro-environnementaux, à la suite d'une précision apportée sur le type de matériel soutenu, l'aide de 16 000 euros attribuée à la coopérative d'utilisation de matériels agricole "la Morinais" (Ifendic), lors de la Commission permanente du 14 octobre 2024, est revue et portée à 28 000 euros.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant de 6 400 euros, au titre du dispositif d'aide à la relance, aux bénéficiaires dont les noms figurent sur l'état joint en annexe n° 2 ;
- d'attribuer une subvention de 12 000 euros complémentaire aux 16 000 euros octroyés par décision de la Commission permanente du 14 octobre 2024, à la coopérative d'utilisation de matériels agricoles "la Morinais" (Iffendic), dans le cadre du soutien aux investissements des coopératives d'utilisation de matériels agricoles, pour des matériels agro-environnementaux ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en préfecture le :
21 janvier 2025
ID: CP20253049

Pour extrait conforme